		Page: 1
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 04/12/2019
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V VV360		Version: 1.1

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ MERCON® V

<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Valvoline Canada Corp 905 Winston Churchill Blvd Mississauga ON L5J 4P2 Canada 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)  SDS@valvoline.com	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> 1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654)  <b>Numero de Information Regler</b> 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)  <b>Informations sur le produit</b> 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)
--	--

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SGH

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=30.00 - < 50.00
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	Asp. Tox. 1; H304	>=30.00 - < 50.00
POLYALKYLMETHACRYLATE		Eye Irrit. 2A; H319	>=10.00 - < 20.00
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC		Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=10.00 - < 20.00
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	Asp. Tox. 1; H304	>=1.00 - < 5.00
METHACRYLATE COPOLYMER		Eye Irrit. 2A; H319	>=1.00 - < 5.00
ALKYL METHACRYLATE		Skin Irrit. 2; H315	>=0.10 - < 1.00

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

Eye Irrit. 2A; H319

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun symptôme connu ou attendu.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 04/12/2019
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V VV360	Version: 1.1

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si le produit est chauffé à une température plus élevée que son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone  
Hydrocarbures  
oxydes d'azote
- Méthodes spécifiques d'extinction :
- Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 04/12/2019
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V VV360	Version: 1.1

Autres informations : Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Le récipient vide est dangereux.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 04/12/2019
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V		Version: 1.1
VV360		

		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC		TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	TWA	5 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m3 Brouillard	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3 Brouillard	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL

**Mesures d'ordre technique** : Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des mains

###### Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

##### Protection des yeux

: Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

##### Protection de la peau et du corps

: Porter selon besoins:  
Vêtements étanches  
Chaussures de sécurité  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

travail.

Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : rouge

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 190 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

Pression de vapeur	:	0.0133333 hPa (21.11 °C) Pression de vapeur calculée
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.858 gcm <sup>3</sup> (15.56 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	34.6 mm <sup>2</sup> /s ( 40 °C)
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	:	chaleur excessive
Matières incompatibles	:	alcalis Acides forts Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les Yeux

L'ingestion

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): &gt; 5 g/kg

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.58 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Composants:****DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**POLYALKYLMETHACRYLATE:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

**METHACRYLATE COPOLYMER:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**ALKYL METHACRYLATE:**

Evaluation : Irritant pour la peau.

Résultat : Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**POLYALKYLMETHACRYLATE:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

**DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Résultat : Légère irritation passagère

Evaluation : Légère irritation passagère

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Résultat : Légère irritation passagère

Evaluation : Légère irritation passagère

**METHACRYLATE COPOLYMER:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

**ALKYL METHACRYLATE:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

Evaluation : Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 04/12/2019
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V VV360	Version: 1.1

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Composants:****HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**ALKYL METHACRYLATE:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

**DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****ALKYL METHACRYLATE:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****DISTILLATÉS (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : EL50 (Les algues): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poisson): 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Invertébrés aquatiques): 10 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): Calculés >= 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEL (Daphnia (Daphnie)): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

ALKYL METHACRYLATE:  
Évaluation Ecotoxicologique  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistance et dégradabilité****Composants:****HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Biodégradabilité

: Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 04/12/2019

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0394062

Valvoline™ MERCON® V

Version: 1.1

VV360

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: Prévu &gt; 7

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol****Composants:**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**Composants:****SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Conseils généraux : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**


Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 04/12/2019
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V		Version: 1.1
VV360		

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**

**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Dans l'inventaire TSCA

**Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

---

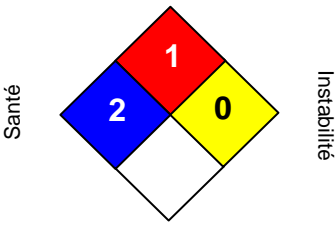
**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

Date de révision: 04/12/2019

<b>NFPA:</b>	<b>HMIS III:</b>
--------------	------------------

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 04/12/2019
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V		Version: 1.1
VV360		

<p>Inflammabilité</p>  <p>Santé</p> <p>Instabilité</p> <p>Danger particulier.</p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: blue; color: white;"><b>SANTE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: red; color: white;"><b>INFLAMMABILITE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: yellow; color: black;"><b>DANGER PHYSIQUE</b></td> <td></td> </tr> </table> <p>0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique</p>	<b>SANTE</b>		<b>INFLAMMABILITE</b>		<b>DANGER PHYSIQUE</b>	
<b>SANTE</b>							
<b>INFLAMMABILITE</b>							
<b>DANGER PHYSIQUE</b>							

**Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables**

Liquide combustible de classe IIIB

**Texte complet pour phrase H**


- |      |   |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.   |

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité  
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés  
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
- IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
- CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
- CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

		Page: 17
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 04/12/2019
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0394062
Valvoline™ MERCON® V		Version: 1.1
VV360		

CExx : Concentration Effective de xx  
 FG : Qualité alimentaire (Food Grade)  
 GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)  
 H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)  
 IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).  
 IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' «  
 Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
 ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l' « Organisation de l'aviation  
 civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)  
 Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)  
 IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses  
 (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
 ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)  
 CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)  
 DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)  
 logPow : coefficient de partage octanol-eau  
 N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)  
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)  
 VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)  
 PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique  
 PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)  
 PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)  
 PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)  
 PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)  
 P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)  
 STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)  
 VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)  
 MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)  
 vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)  
 WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementale  
 DOT: Département des transports  
 FIFRA: Federal Insecticide, fongicide, et les rodenticides  
 CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)  
 HMIS: Système d'identification des dangers  
 NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu  
 NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail  
 OSHA: Santé et sécurité au travail  
 ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)  
 RTK: Droit à l'information  
 SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)